



HD

A

Monsieur le Ministre

Objet : Question du Sahara/Lecture dans la physionomie de la composition du Conseil de sécurité 2014.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'Assemblée Générale de l'ONU a procédé, le 17 octobre dernier, à l'élection des 5 cinq nouveaux membres non-permanents du Conseil de sécurité, pour un mandat de deux ans, à compter du 1 janvier 2014 :

- ✓ **Afrique :** *Nigéria et Tchad*, qui remplacent le Maroc et le Togo sortants ;
- ✓ **Europe de l'Est :** *Lituanie*, qui succède à l'Azerbaïdjan ;
- ✓ **Asie-Pacifique :** *Arabie Saoudite*, qui prend la place du Pakistan ;
- ✓ **GRULAC :** *Chili*, qui remplace le Guatemala.

Ainsi, la composition du Conseil au niveau du *membership* non-permanent sera, à partir du 1 janvier 2014, comme suit :

- ✓ **Afrique :** *Nigéria, Tchad et Rwanda* ;
- ✓ **Europe de l'Est :** *Lituanie* ;
- ✓ **Asie-Pacifique :** *Arabie Saoudite, République de Corée* ;
- ✓ **GRULAC :** *Chili et Argentine* ;
- ✓ **WEOG :** *Luxembourg et Australie*.

Cette nouvelle composition appelle, de la part de cette Direction, les commentaires suivants :

1. Le Nigéria, qui reconnaît la prétendue « rasd », sera, sans aucun doute, comme ce fut le cas au cours de son dernier mandat au Conseil 2010-2011, le défenseur des thèses de l'Algérie et du Polisario au sein du Conseil, en ressassant les thèses récurrentes de l'Algérie et du Polisario (droit à l'autodétermination, la prétendue « rasd » en sa qualité de « *fledged member* », membre à part entière de l'Union Africaine, violation des droits de l'homme, exploitation des ressources naturelles,...).

2. Il reprendra le même argumentaire de l'Afrique du Sud développé au cours de ses derniers mandats (2007/2008 et 2010/2011), contestant la légitimité du Groupe des amis du Secrétaire Général pour le Sahara, et demandant à ce que ce Groupe soit évolutif et ouvert aux pays africains.

3. Le Tchad, qui a retiré sa reconnaissance de la prétendue « rasd » en mars 2006, pourrait constituer le contrepoids des positions du Nigéria et du Rwanda, lors de l'examen de la question du Sahara par le Conseil, et soutiendrait les efforts du Secrétaire Général et de son envoyé personnel pour progresser vers une solution politique du différend régional sur le Sahara.

4. La Lituanie, qui n'a jamais reconnu la soi-disant « rasd », devrait aligner et préserver la position de l'Union Européenne sur la question du Sahara, en appuyant les efforts du Secrétaire Général et de son Envoyé Personnel à trouver une solution politique et mutuellement acceptable au différend régional sur le Sahara.

5. Le Chili, pays qui n'a jamais reconnu la fantomatique « rasd », devrait afficher une posture de neutralité positive à l'égard de la question du Sahara. Toutefois, il n'est pas à écarter que Santiago puisse évoquer la question des droits de l'homme lors de l'examen du différend régional sur le Sahara par le Conseil, en raison de la sensibilité des pays latino-américains à cette thématique.

6. L'Arabie Saoudite, pays qui n'a jamais reconnu l'entité de la « rasd », représente un appui majeur à la position du Maroc au sein du Conseil, en raison de son poids politico-diplomatique sur la scène internationale et de son statut d'allié inconditionnel de notre pays. A cet effet, le Maroc devrait appuyer les appels lancés par plusieurs pays arabes et autres, invitant Ryad à revenir sur sa décision de ne pas siéger au sein du Conseil, suite à son élection, pour la première fois, au sein de cet important organe onusien.

Appréciations générales :

1. La nouvelle composition du *membership* non-permanent du Conseil n'est pas, dans une certaine mesure, aussi favorable qu'elle l'est actuellement. En effet, sur les dix Etats membres non-permanents actuels, seul le Rwanda, dont le mandat expire fin 2014, reconnaît la prétendue « rasd », auquel s'ajoutera le Nigéria à compter du 1^{er} janvier 2014. Cependant, le Nigéria prendra, sûrement, le leadership africain sur les questions africaines inscrites sur l'agenda du Conseil, alors que le Rwanda se contentera d'un rôle secondaire.

2. Le Tchad voudrait mettre à profit son premier mandat au Conseil, pour redorer son blason sur la scène internationale, en affichant une position équilibrée et sereine lors de l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

3. La Lituanie, qui préside actuellement le Conseil de l'Union Européenne, tentera de mettre à profit son premier mandat au Conseil pour consolider sa position et renforcer ses acquis sur la scène internationale, et devrait afficher une attitude responsable et modéré au cours des débats du Conseil.

4. L'éventualité d'un tandem Chili/Argentine au sein du Conseil n'est pas exclue étant donné la prédisposition et la coordination que les membres du GRULAC tentent d'établir au sein de leur groupe régional, et tenant compte de l'instrumentalisation éhontée de la question des droits de l'homme au Sahara par l'Algérie et le Polisario.

5. En effet, l'Argentine, qui a évoqué la situation des droits de l'homme dans la région du Sahara, lors de l'examen de la question du Sahara en avril dernier, ne manquera pas d'approcher le Chili en vue d'aborder la dimension humaine de ce différend régional.

6. Si l'Arabie saoudite n'avait pas décidé de renoncer à son élection au Conseil, sa présence aurait été un « plus » important et une voix respectée et écoutée, pour la défense de la position du Maroc sur la question du Sahara. D'où, l'importance de jouer un rôle pour le maintien de son siège au cas où l'Arabie Saoudite déciderait de revoir sa décision.

7. Les membres du Conseil de sécurité dans sa nouvelle physionomie « *version 2014* », devraient faire preuve d'imagination et de créativité pour aider toutes les parties à la recherche et la matérialisation du compromis tant souhaité et attendu par la communauté internationale pour régler définitivement le différend régional sur le Sahara.

8. Le Maroc a tout intérêt à sensibiliser les nouveaux membres du Conseil en leur faisant part de ses engagements honorés dans la mise en œuvre des dispositions pertinentes des dernières résolutions du Conseil de sécurité se rapportant aux dimensions humaine, humanitaire et politique du différend régional sur le Sahara.